

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2020-02-01

Communication au Conseil des
Décisions prises par le Bureau
communautaire

L'an deux mille vingt, le 4 février à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais s'est réuni dans la salle Chrysalide à Jons sous la présidence de Monsieur Paul Vidal.

Date de la convocation : le 29 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents (37) :

Mme Abadie, M. Aguirré, Mme Artolle Mmes Brun, Brunet, Carretti-Barthollet, MM. Champeau, Denissieux, Ducatez, Mmes Emain-Ferrari, Fadeau, M. Floret, Mmes Gaffarelli, Gallet, MM. Giacomini, Grossat, Mmes Guicherd, MM. Humbert, Ibanez, Jourdain, Mme Jurkiewicz, M. Lacarelle, Mme Libeau, MM. Marboeuf, Marmonier, Mme Marmorat, M. Mathon, Mmes Miquet, Monin, Murillo, Nicolier, M. Pascal, M. Talut, Mme Thevenon MM. Valéro, Vidal et Villard.

Absents/excusés (4) :

M. Chevalier, Mmes Chollier, Farine et Hernandez.

Pouvoirs (4) :

M. Chevalier donne pouvoir à Mme Guicherd.

Mme Chollier donne pouvoir à M. Artolle.

Mme Farine donne pouvoir à Mme Brun.

Mme Hernandez donne pouvoir à M. Talut.

Secrétaire de séance : Madame Annette Monin.

En vertu de l'article L5211-10 du CGCT, et par délibération n°2014-05-01 du 6 mai 2014, le Conseil communautaire a donné délégation d'une partie de ses attributions au Bureau communautaire.

Monsieur le Président rend compte ci-après des Décisions communautaires prises par le Bureau le 17 décembre 2019, les 14 et 28 janvier 2020 et demande au Conseil de bien vouloir prendre acte de cette communication :

- **D-2019-12-03** : Garantie de prêt de 1 136 752 € pour 9 logements sociaux 6 PLUS et 3 PLAI - Opération Naturea 82 rue Jean Jaurès à Genas – 3F-Immobilier Rhône-Alpes
- **D-2019-12-04** : Garantie de prêt de 1 190 050 € pour 6 logements sociaux 4 PLUS et 2 PLAI - Opération 111 Route Nationale 6 à Saint Bonnet de Mure – Alliade Habitat
- **D-2019-12-05** : Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études SETEC pour la requalification des ZA/ZI (extension du périmètre d'études à Pusignan). Cette prestation complémentaire représente un montant

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2020-02-01

Communication au Conseil des
Décisions prises par le Bureau
communautaire

total de 6 985,00 € HT. L'avenant entraînera augmentation du marché initial de 4,31 % et portera le montant total du marché à 169 155,00 € HT.

- **D-2020-01-01** : Mise à jour du tableau des effectifs - Création d'un poste
- **D-2020-01-02** : Avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études SETEC pour la requalification des ZA/ZI (extension du périmètre d'études à Genas) Cette prestation complémentaire représente un montant total de 8 370,00 € HT. Les deux avenants entraîneront une augmentation du marché initial de 9,47 % et porteront le montant total du marché à 177 525,00 € HT.

Décisions adoptées à l'unanimité.


Le Conseil communautaire **PREND ACTE** de cette information, à l'unanimité.

Délibération votée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME


Le Président
Paul VIDAL



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.